



Direction de la communication,
du dialogue citoyen
et de l'attractivité territoriale
Tél. : 05 59 46 60 40
Courriel : communication@bayonne.fr

Le 1^{er} février 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LA VILLE DE BAYONNE CRÉE UN RELAIS UNIQUE PETITE ENFANCE POUR SIMPLIFIER LA VIE DES PARENTS

Dans le cadre de son nouveau schéma directeur en faveur de la petite enfance, la Ville de Bayonne a choisi de créer une porte d'entrée unique pour accompagner les familles dans le choix d'un mode de garde pour les tout-petits.

En place au 1^{er} février, le Relais unique, installé au Hall Cassin, rue Bernède, vise à simplifier les démarches des parents en centralisant l'information sur les modes d'accueil, le soutien à la parentalité et, plus généralement, l'ensemble des propositions destinées à la petite enfance. Toutes les structures municipales, associatives et privées sont représentées.

La création du Relais unique petite enfance constitue l'une des 14 actions inscrites dans le Schéma directeur petite enfance.

Ce schéma directeur a été élaboré de manière collaborative entre tous les partenaires du secteur : structures d'accueil + Ville de Bayonne + Caf + PMI (Protection Maternelle et Infantile) + Éducation nationale. Il est le résultat d'une étude de besoins conduite à la demande de la Ville et de la Caf en 2015, dans le cadre du renouvellement du Contrat enfance jeunesse.

Le Relais unique petite enfance vise à :

- Informer, orienter, accompagner les familles dans le choix d'un mode d'accueil en centralisant l'information et les préinscriptions dans un lieu unique
- Assurer une plus grande équité sociale pour l'accès aux lieux d'accueil
- Favoriser la complémentarité des modes de garde pour permettre aux familles de choisir dans les meilleures conditions
- Contribuer à l'observatoire de la petite enfance par la collecte de données démographiques, sociologiques, et en évaluant l'évolution des besoins des familles ainsi que les différentes problématiques sociales et familiales.

Accompagnés par **une interlocutrice unique**, les parents sont invités à définir leurs besoins. Assistante maternelle ou crèche ? Les deux types d'accueil leur sont présentés en détail pour choisir la solution la plus adaptée à leur situation. Les parents remplissent ensuite **un dossier unique** de préinscription sur place. La commission d'attribution des places examine les demandes en crèches municipales et les répartit en fonction de certains critères (situation familiale et professionnelle, ressources, adresse...). Ce principe d'impartialité et d'équité devrait être étendu prochainement à l'ensemble des structures bayonnaises d'accueil de la petite enfance.

Le Relais unique est ouvert le lundi et le mardi de 9h à 13h, le mercredi de 13h30 à 17h et deux vendredis par mois de 13h30-16h30. Une permanence est par ailleurs assurée à la Maison de la Solidarité Départementale, 25 avenue de Mounédé deux vendredis par mois de 14h à 16h30.

Les parents sont vivement invités à prendre rendez-vous au 05 59 46 61 00 (pendant les heures d'ouverture indiquées).

La natalité à Bayonne en chiffres

Bayonne affiche un taux de natalité élevé : 13,7 % (contre 12,4 % au plan national).

- Evolution du nombre de naissances d'enfants bayonnais depuis 2012 :
 - . 2012 : 498
 - . 2013 : 502
 - . 2014 : 523
 - . 2015 : 537
 - . 2016 : 546

Les places d'accueil à Bayonne

L'offre à Bayonne est supérieure aux moyennes nationales, avec 875 places (accueil familial et accueil collectif confondus) pour 1 238 enfants de 0 à 3 ans, réparties de la façon suivante :

- crèches collectives : 280 places
- assistantes maternelles : 495 places
- crèche familiale : 100 places
-

300 demandes de places dans les trois crèches municipales ont été enregistrées en 2016. Le tiers a été satisfait dans les crèches municipales. Les demandes non satisfaites (parfois inscription en doublon dans une autre crèche) ont été redirigées vers d'autres structures collectives ou vers des assistantes maternelles afin qu'aucune famille ne reste sans solution d'accueil.